

Le Sous-Préfet

La Tour-du-Pin, le 14 mai 2024

GHISLAINE BROCHARD

Chargée d'instruction « Expulsions Locatives »

Maître,

Par réquisition en date du 02 avril 2024 vous sollicitez le concours de la force publique en vue de l'exécution de la décision de justice rendue le 29 août 2023 par le Tribunal Judiciaire de Bourgoin-Jallieu condamnant Madame Carla FREITAS FARIA et Monsieur Marco VIEIRA DA SILVA, ainsi que tous occupants de leur chef, à quitter le logement occupé 1 Place Charles Diederichs – 38300 BOURGOIN JALLIEU.

Je vous informe que j'ai décidé de vous accorder le concours de la force publique pour l'exécution de cette décision de justice, et je vous laisse le soin d'en aviser le bailleur ainsi que les intéressés.

Je vous remercie de remettre à Madame Carla FREITAS FARIA et Monsieur Marco VIEIRA DA SILVA, si besoin le jour de l'expulsion, la fiche annexée au présent courrier, précisant qu'ils peuvent contacter le 115 afin d'être orienté vers un hébergement d'urgence.

Préalablement à la réalisation effective de cette expulsion, et afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions, je vous serais obligé de bien vouloir vous mettre en rapport avec les services du commissariat ainsi que le bailleur.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet


Christian MICHALAK

MAÎTRE LAURE-ELISE PRIEUR
COMMISSAIRE DE JUSTICE
123 RUE PAUL CLAUDEL
BP 32
38510 MORESTEL